

Le 6 janvier 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 janvier 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-001

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-002

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2019 ainsi que celui de l'ajournement du 23 décembre 2019 soient par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2020-003

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2020-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2020

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le règlement # 2020-001 pourvoyant à l'imposition des taxes de l'année 2020 soit par la présente accepté.

Rés. 2020-004

SUBVENTION AUX ORGANISMES

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que les subventions aux organismes mentionnés ci-bas soient par la présente versées pour l'année 2020 :

ORGANISME	SUBVENTION 2020	SUBVENTION LOCAL	TOTAL
ABC des Hauts-Plateaux	2 000.00 \$		2 000.00 \$
ALPHIS	2 000.00 \$		2 000.00 \$
Bénévoles sans frontière	1 250.00 \$	780.00 \$	2 030.00 \$
Centre culturel Godend'Art	2 000.00 \$		2 000.00 \$

Cercle des Fermières	2 400.00 \$	804.00 \$	3 204.00 \$
Chevaliers de Colomb		630.00 \$	630.00 \$
Club de l'Âge d'Or St-Pamphile	2 200.00 \$		2 200.00 \$
Club de golf St-Pamphile	2 800.00 \$		2 800.00 \$
Comité Floralties 2000	1 500.00 \$		1 500.00 \$
Coopérative de solidarité L'Islet-Sud en forme	3 500.00 \$		3 500.00 \$
École secondaire La Rencontre			- \$
Filles d'Isabelle		385.00 \$	385.00 \$
Habitations St-Pamphile	2 200.00 \$		2 200.00 \$
Hop! La Vie! Du Sud de L'Islet	3 500.00 \$		3 500.00 \$
Maison de la Famille	2 000.00 \$		2 000.00 \$
Maison des Jeunes	2 300.00 \$		2 300.00 \$
Orchestre des Hauts-Bois	750.00 \$		750.00 \$
Viactive	1 000.00 \$		1 000.00 \$
Total	31 400.00 \$	2 599.00 \$	33 999.00 \$

Rés. 2020-005

RÉSOLUTION ADMINISTRATEUR DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité autorise la directrice générale, madame Alexandra Dupont, à effectuer les changements suivants pour tous les comptes et les accès de la municipalité auprès de Desjardins :

Alexandra Dupont, directrice générale : Administrateur principal
Joëlle Vitalis, adjointe administrative : Administrateur

Rés. 2020-006

CONFIRMATION D'EMPLOI – AGENT DE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS À L'ARÉNA

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu de confirmer l'engagement à temps partiel de monsieur Tommy Lebel au poste d'agent de développement des sports à l'aréna au taux horaire de 15.71\$ / h.

Rés. 2020-007

LETTRÉ D'APPUI – PROJET GYM ACTION

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité appui le projet «*De saines habitudes de vie pour les aînés de L'Islet-Sud*» du Gym Action de Saint-Pamphile et que celle-ci lui transmette une lettre d'appui.

Rés. 2020-008

DEMANDE DE SOUTIEN – CLUB VTT LES DÉFRICHEURS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité appui le projet de réfection majeure des sentiers VTT et motoneige entre St-Pamphile et Ste-Lucie afin de permettre à ces véhicules de joindre sécuritairement les 7 paroisses de L'Islet-Sud à celles de Montmagny et Mont-Carmel en leur transmettant une lettre d'appui.

Rés. 2020-009

RAPPORT SUR LES PERMIS

Rés. 2020-010

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2017-003

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements d'urbanisme suite à une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile souhaite modifier le règlement de zonage numéro 2017-003 afin de permettre des usages publics et institutionnels sur le lot 5 868 166;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de modifier la zone 14I pour créer une zone 14P;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a procédé à la rénovation cadastrale du territoire de la municipalité de Saint-Pamphile conformément à la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* (RLRQ c R-3.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile adopte le « Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003» sans modification.

Rés. 2020-011

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de décembre 2019 au montant de 189 547.35\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-012

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 42.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale